



NIORT

I N F O R M A T I O N A L A P R E S S E

Hébergement d'urgence : la capacité d'accueil renforcée

A Niort, la prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées est assurée grâce à la mobilisation de différents partenaires : l'Etat, la Ville, le Centre communal d'action sociale, l'association L'Escale-La Colline, La Croix-Rouge française, l'Association départementale de protection civile et le Centre hospitalier, qui a également un rôle de coordinateur. Cet hiver, l'ouverture de l'ancien foyer logement de La Recouvrance va permettre de renforcer la capacité d'hébergement d'urgence, en période de grand froid de niveau 2. Le protocole signé le lundi 17 octobre 2011, à l'hôtel de ville, a pour but de finaliser les rôles de chacun.

Le département des Deux-Sèvres compte 60 lits d'urgence pour les sans-abri et les personnes en hébergement précaire, qui dorment chez un tiers, dans un squat, dans un camion ou sous une tente... A Niort, dix places leur sont réservées au centre d'hébergement d'urgence, 105 avenue Saint-Jean-d'Angély, géré par l'association L'Escale-La Colline.

En période de grand froid niveau 2

Du 1^{er} novembre au 31 mars, dès que la température ressentie (qui tient compte du vent) descend en dessous de - 5° la nuit et qu'elle est négative le jour pendant 3 jours consécutifs, la Préfecture active le niveau 2 d'alerte du plan grand froid, ce qui permet de faire appel à de nouvelles capacités d'hébergement d'urgence.

Ainsi, **en période de grand froid niveau 2**, comme l'an passé, selon le nombre de demandes, la Ville de Niort pourra réquisitionner la salle de la Place du Port et la réaménager en dortoir collectif, ce qui permettra d'ouvrir 17 lits supplémentaires.

Direction de la Communication

Contacts presse : Sylvie Méaille, tél. 05 49 78 74 97 ; courriel : sylvie.meaille@mairie-niort.fr
Isabelle Toesca, tél. 05 49 78 74 03 ; courriel : isabelle.toesca@mairie-niort.fr

Cet hiver 2011-2012, si tous les lits sont complets et en fonction du nombre de personnes en demande d'hébergement sur la commune de Niort et dans les secteurs de Melle et Saint-Maixent-l'École, le centre hospitalier de Niort pourra également ouvrir l'ancien foyer logement de la Recouvrance, boulevard de l'Atlantique, soit 10 lits, répartis dans plusieurs chambres avec douche et WC, mieux adaptées à l'accueil des familles avec enfants.

L'hébergement d'urgence est ouvert de 20 h à 8 h. A la salle de la Place du Port, l'accompagnement des sans-abri est assuré par des bénévoles de la Croix Rouge française. A l'ancien foyer logement de la Recouvrance, il sera assuré par des bénévoles de l'association départementale de protection civile.

Accueil de jour

En période de grand froid de niveau 2, l'accueil de jour à la maison communale de la solidarité, place du Port, adapte ses horaires d'ouverture aux besoins du public. Il est assuré par l'association L'Escale-La Colline.

Repas et collations

En période de grand froid de niveau 2, les sans-abri hébergés à la salle de la Place du Port et à l'ancien foyer logement de la Recouvrance pourront, sur réservation, prendre des repas chauds à 18 h 45 au centre d'hébergement d'urgence de l'avenue Saint-Jean-d'Angély. Les petits déjeuners pourront être pris à l'accueil de jour (maison communale de la solidarité, place du Port) du lundi au samedi à partir de 9 h.

115, numéro vert d'urgence sociale

En charge du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), le centre hospitalier de Niort coordonne la prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres. Trois travailleurs sociaux assurent la permanence d'accueil téléphonique du 115, numéro vert d'urgence sociale. Leur mission consiste à apporter une réponse immédiate à la personne ou à la famille en difficulté, en l'orientant vers un hébergement d'urgence. Ils peuvent faire appel à l'équipe mobile de veille sociale du CCAS de Niort et à la Croix-Rouge française pour transporter les sans-abri jusqu'aux lieux d'hébergement d'urgence.

Maraudes

Du 1^{er} novembre au 31 mars, l'équipe mobile de veille sociale du CCAS de la Ville de Niort assure des maraudes de nuit. A partir de 17 h en semaine (18 h le samedi et le dimanche), à

Direction de la Communication

Contacts presse : Sylvie Méaille, tél. 05 49 78 74 97 ; courriel : sylvie.meaille@mairie-niort.fr
Isabelle Toesca, tél. 05 49 78 74 03 ; courriel : isabelle.toesca@mairie-niort.fr

bord de leur camion, les deux agents du CCAS affectés à cette mission du Samu social partent à la rencontre des sans abri, auxquels ils proposent des boissons chaudes et des couvertures. Leur tournée se prolonge jusqu'à 1 h du matin. Ils travaillent du mercredi au dimanche. Ils sont relayés les lundis et mardis par les bénévoles de la Croix-Rouge Française.

Au cours de la saison hivernale 2010-2011, l'équipe mobile de veille sociale du CCAS a effectué 122 maraudes, qui leur ont permis de prendre contact avec 119 personnes (des hommes pour la plupart, dont la moyenne d'âge se situe entre 25 et 30 ans). 510 collations ont été servies et 64 couvertures ont été distribuées.

Les signataires de la convention

- Geneviève Gaillard, maire de Niort, députée des Deux-Sèvres
- Nathalie Seguin, vice-présidente du Centre communal d'action sociale de Niort, maire-adjointe aux affaires sociales
- Christian Jeanne, directeur départemental de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)
- Bruno Faulconnier, directeur du centre hospitalier de Niort
- Mireille Guérineau, présidente de la délégation départementale de la Croix Rouge française
- Alain Moinard, président de l'Association départementale de protection civile
- Sébastien Volokove, directeur des établissements L'Escale-La Colline